



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2022.04.6

du Conseil communautaire du 5 avril 2022

Budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Gestion des investissements pluriannuels.

Création et révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP) pour l'exercice 2022.

Date de la convocation : 29 mars 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Dorothée BILGER, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Arnaud HOURDIN, M. Erik LINQUIER, M. Charles RODWELL.

Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à M. Benoît RIBERT), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Alain SANSON), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-36, L.5216-5, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n° D.2021.04.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP) pour l'exercice 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération, dans le cadre de la gestion des investissements pluriannuels ;

Vu la délibération n° D.2021.11.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 30 novembre 2021 relative notamment à la création d'AP et à la révision de l'échéancier des CP de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.02.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022 relative à la révision libre des attributions de compensation des communes de Noisy-le-Roi et de Versailles portant sur la réduction exceptionnelle sur l'exercice 2022 du trop versé par la communauté d'agglomération en 2018 en raison de l'annulation de programme de construction d'habitat social ;

Vu les crédits prévus au budget primitif 2022 dans le budget principal ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des AP-CP permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

A ce jour, il est nécessaire que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc procède à la création de deux nouvelles AP, à l'ajustement du montant d'une AP et à la mise à jour de l'échéancier des CP et des AP au vu de leur réalisation au 31 décembre 2021, comme exposé ci-dessous.

Il est également utile de créer, pour la première fois, une autorisation d'engagement qui est une autorisation pluriannuelle en section de fonctionnement.

Cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

- **Création d'une AP pour les fonds de concours aux communes liés au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2022 :**

Vu la croissance fiscale attendue pour 2022, la Communauté d'agglomération attribuera aux communes membres des fonds de concours pour un montant estimé de 4 492 000 €. Les communes ne sollicitent pas le versement dès l'année d'attribution. Par conséquent, il est proposé de voter une AP pour étaler les décaissements sur plusieurs exercices :

AP n°	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
2022-001		1 123 000,00	2 246 000,00	1 123 000,00	4 492 000,00

- **Création d'une AP pour la 3^{ème} phase de déploiement de la vidéoprotection :**

Il est proposé de voter une AP de 8 000 000 €, dont les décaissements seront étalés sur plusieurs exercices :

AP n°	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
2022-002	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	8 000 000,00

- **Ajustement du montant de l'AP pour la participation à l'échangeur de l'A86 :**

En 2016, le Conseil communautaire avait voté une AP d'un montant de 600 000 € pour la participation à la construction d'un nouvel échangeur sur l'A86.

Il est nécessaire aujourd'hui d'augmenter de 86 000 € l'AP pour tenir compte de l'augmentation des

coûts du projet. Le montant de l'AP actualisé est fixé à 686 000 €.

• **Création d'une Autorisation d'Engagement pluriannuelle pour la participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi :**

Suite à l'observation de la Chambre régionale des comptes, le Conseil communautaire a voté le 15 février 2022 une réduction exceptionnelle de l'attribution de compensation de Noisy-le-Roi en 2022 de 490 747 € afin de récupérer les montants des subventions habitat, évalués dans le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 5 avril 2018 transférés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2018, pour la partie non versée par ces communes aux bailleurs sociaux en raison de l'annulation des opérations de constructions de logements sociaux.

Afin de soutenir la construction d'habitat social sur la commune de Noisy-le-Roi, il est proposé d'inscrire un engagement pluriannuel dans la comptabilité de Versailles Grand Parc de 490 000 €. La participation ne sera versée à la commune de Noisy-le-Roi que sur production de la justification du paiement de l'acompte de la subvention de surcharge foncière au bailleur social. Cette participation sera versée le moment venu sous forme d'une dépense de fonctionnement selon des modalités à définir ultérieurement.

• **Révision de l'échéancier des CP des AP au vu de la consommation des crédits 2021 :**

Il convient de présenter le bilan des CP consommés sur l'exercice 2021 et de modifier l'échéancier des CP pour les années suivantes.

Le bilan de la consommation des CP 2021 est le suivant :

AP n°	Objet	Montant de l'Autorisation de Programme voté	Crédits de paiement réalisés antérieurement (2016 à 2020)	Crédits de paiement votés sur 2021	Crédits de paiement réalisés sur 2021	Reste à financer sur les exercices 2022 et suivants
2016-003	Echangeur A86	600 000,00	16 100,00	16 100,00	16 100,00	567 800,00
2017-005	Moulin de Vauboyen	350 000,00				350 000,00
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	2 130 000,00	879 736,06	850 000,00	761 573,94	488 690,00
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	4 090 000,00	3 697 978,40	392 000,00	251 393,82	140 627,78
2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1 500 000,00	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2018-003	Fonds de concours Plan de dtv intercommunal	5 436 480,00	2 747 985,13	1 511 380,00	1 511 380,00	1 177 114,87
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	5 500 000,00	1 607 936,52	960 000,00	572 841,50	3 319 221,98
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	2 405 821,00	2 241 679,00	164 142,00	164 142,00	0,00
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020	2 677 198,00		203 323,00	203 323,00	2 473 875,00
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13	2 500 000,00				2 500 000,00
2020-005	Moulin de St Cyr	9 100 000,00		3 539 600,00	3 539 600,00	5 560 400,00
2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021	4 396 007,00				4 396 007,00
2021-002	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	2 200 000,00				2 200 000,00
2021-003	Allée royale de Villepreux	2 500 000,00				2 500 000,00
	TOTAL CP	45 385 506,00	12 191 415,11	8 136 545,00	7 520 354,26	25 673 736,63

Au vu bilan des réalisations 2021, de la création des deux nouvelles AP, il convient par conséquent de voter un nouvel échéancier des CP sur les exercices 2022 à 2025 tel qu'indiqué plus bas.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de voter l'autorisation de programme (AP) n° 2022-001 d'un montant de 4 492 000 € pour les fonds de concours aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc liés au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2022 ;

- 2) de voter l'autorisation de programme (AP) n° 2022-002 d'un montant de 8 000 000 € pour la phase 3 de la vidéoprotection sur le territoire intercommunal ;
- 3) de voter l'augmentation de l'AP n° 2016-003 de 86 000 € pour atteindre 686 000 € pour la participation à l'échangeur de l'A86 ;
- 4) de modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) liés aux précédentes AP ;
- 5) de voter l'autorisation d'engagement (AE) n° 2022-001 de 490 000 € pour la participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi ;
- 6) de voter le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP et AE-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tel que présenté ci-dessous.

Echéancier prévisionnel des Autorisations de Programme pluriannuelle du budget principal :

AP n°	Objet	Crédits de paiement réalisés antérieurement (2016 à 2021)	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Montant de l'Autorisation de Programme voté
2016-003	Echangeur A86	32 200,00	196 000,00	334 000,00	123 800,00		686 000,00 €
2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00			350 000,00		350 000,00 €
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	1 641 310,00	488 690,00				2 130 000,00 €
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	3 949 372,22	21 310,00	119 317,78			4 090 000,00 €
2018-003	Fonds de concours Plan de dtv intercommunal	4 259 365,13	500 000,00	677 114,87			5 436 480,00 €
2019-001	Fibre optique : liaison mairies	2 180 778,02	1 150 000,00	1 000 000,00	1 169 221,98		5 500 000,00 €
2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020	203 323,00	2 061 529,00	412 346,00			2 677 198,00 €
2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13	0,00	1 826 900,00	673 100,00			2 500 000,00 €
2020-005	Moulin de St Cyr	3 539 600,00	115 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00	445 400,00	9 100 000,00 €
2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021	0,00	1 100 000,00	2 200 000,00	1 096 007,00		4 396 007,00 €
2021-002	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	0,00	890 000,00	1 000 000,00	310 000,00		2 200 000,00 €
2021-003	Allée royale de Villepreux	0,00	1 063 000,00	1 000 000,00	437 000,00		2 500 000,00 €
2022-001	Fonds de concours retour incitatif 2022			1 123 000,00	2 246 000,00	1 123 000,00	4 492 000,00 €
2022-002	Vidéoprotection phase 3		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	8 000 000,00 €
	TOTAL CP	15 805 948,37 €	11 412 429,00 €	13 538 878,65 €	9 732 028,98 €	3 568 400,00 €	54 057 685,00 €

Echéancier prévisionnel des Autorisations d'Engagement pluriannuelle du budget principal :

AE n°	Objet	Crédits de paiement réalisés antérieurement (2016 à 2021)	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Montant de l'Autorisation de Programme voté
2022-001	Participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi					490 000,00	490 000,00 €

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 69 voix , 2 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU, Madame Lydie DULONGPONT.) , 1 abstention (Monsieur Fabien BOUGLE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.